

Mercredi 23 novembre 2022

Séquence Territoires Unis - Vers davantage de libertés locales ?

Débat animé par Jean Dumonteil

avec David Lisnard, président de l'AMF,

André Laignel, 1er vice-président délégué de l'AMF,

Carole Delga, présidente de Régions de France,

François Sauvadet, président de Départements de France

Intervention de Gérard Larcher, président du Sénat

Jean Dumonteil : Pouvoir agir, pouvoir agir pour davantage de libertés locales, on va en parler maintenant avec les membres de Territoires Unis, une structure qui réunit l'Association des maires de France, Régions de France et l'Assemblée des Départements de France.

Je vais appeler, justement, les présidents de ces associations, et puis le président du Sénat, qui est avec nous ce matin, pour voir comment on peut agir davantage au service des libertés locales.

David Lisnard, bien sûr, nous rejoint avec André Laignel pour porter la parole de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Et puis avec nous Carole Delga, présidente de Régions de France, présidente de la région Occitanie, François Sauvadet, président de l'Assemblée des départements de France et, je le disais, bien sûr,

Gérard Larcher, Monsieur le président du Sénat. Prenez place, Madame, Messieurs.

Territoires Unis, les différents niveaux de collectivités. Depuis tous les débats de ce 104^e Congrès des maires, on parle beaucoup de la complémentarité d'intervention des différents échelons dans la construction des politiques locales.

David Lisnard : d'abord, Territoires Unis, c'est déjà une histoire, c'est déjà, depuis l'appel de Marseille, un travail commun entre vos associations !

David Lisnard : oui, absolument. Territoires Unis a été créé officiellement en 2018, avec un rôle d'ailleurs très actif du président du Sénat, de François Baroin, de tous ceux qui présidaient ces associations à l'époque, mais il y avait déjà une longue tradition, un usage de bonne collaboration, de bon travail en commun entre

Régions de France, Départements de France et l'Association des maires de France, et cette volonté, tout simplement, d'être force de sensibilisation, parfois de dénonciation mais surtout de proposition, face à un phénomène qui est récurrent dans l'histoire de notre pays et qui est malheureusement croissant depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire une recentralisation.

Et nous, nous avons la conviction, non pas que la décentralisation est forcément l'alpha et l'oméga de l'organisation des pouvoirs publics, mais que si nous voulons retrouver et concilier à la fois la performance publique, la bonne affectation des deniers des contribuables et le sens collectif, le sentiment d'appartenance à la même nation, c'est-à-dire l'esprit républicain, nous devons lutter contre la recentralisation et proposer la voix de l'énergie locale, la voix de la subsidiarité, la voix des libertés locales, c'est-à-dire la voix de la responsabilité qui, seule, fait l'efficacité.

C'est tout le sens de Territoires Unis, et c'est pourquoi, y compris dans la période récente, nous avons su nous réunir, nous rassembler. Au moment de l'élection présidentielle, je crois qu'on a organisé, dans ce contexte très particulier – le Covid continuait de prévaloir dans l'agenda politique, la guerre en Ukraine occupait l'agenda médiatique – nous avons essayé, dans cette drôle d'élection présidentielle, je ne parle pas de drôle de guerre, d'organiser un rendez-vous qui fasse honneur à la démocratie, et ce fut le cas, à Montrouge, où nous avons reçu tous les candidats à l'élection présidentielle, enfin tous

ceux qui ont voulu venir, c'est-à-dire, je crois, 9 sur 11 ou 10 sur 12, je ne sais plus combien il y en avait, et un moment qui était un vrai moment d'échange. Nous avons réussi à définir une plateforme commune, des positions communes pour être force de proposition sur le renouveau, nécessaire selon nous, des libertés locales.

Jean Dumonteil : Voilà, tout ce travail qui est poursuivi par Territoires Unis. André Laignel, c'est aussi le constat commun au service des libertés locales ?

André Laignel : nous savons, les uns et les autres, que les libertés locales ont beaucoup reculé ces dernières années et nous savons aussi, à travers les crises que nous venons de vivre, que sans les élus locaux, à tous les niveaux – régions, départements, communes – sans les élus locaux, alors la France aurait été en beaucoup plus grande difficulté qu'elle ne l'a été. Et donc il est tout à fait essentiel que nous soyons capables de travailler ensemble.

Travailler ensemble, mais pas seulement pendant les crises, travailler ensemble pour l'avenir des libertés locales dans notre pays. C'est pourquoi, les uns et les autres, nous demandons une grande loi de libertés locales, qui nous permette de faire avancer le dialogue républicain, qui nous permette de faire que la devise de la République ne soit pas simplement quelques gravures sur les frontons de nos mairies, mais soit une réalité, et cela passe à travers cette capacité de travail en commun de nos collectivités territoriales. J'ai entendu le gong, donc je ne vais pas aller plus loin.

Jean Dumonteil : Merci, André Laignel.

Carole Delga, présidente de Régions de France, alors Territoires Unis est devenu progressivement cet espace de partage de préoccupations et parfois aussi de projets communs à tous les niveaux de collectivités ? Si l'on veut être concret, de quelle manière l'échelon régional, aujourd'hui, est confronté à cette actualité de la hausse des coûts de l'énergie et comment vous répondez, vous, régions, à cette situation pour être en mesure de continuer pleinement à exercer vos compétences ?

Carole Delga : bonjour à toutes et bonjour à tous. Oui, nous avons besoin d'être unis, parce que nous faisons toutes et tous partie de l'équipe France, que ce soient les maires, les présidents de départements...

Jean Dumonteil : ce n'est pas mal d'être dans l'équipe de France, en ce moment...

Carole Delga : oui, tout à fait, nous sommes plutôt dans une bonne dynamique. Mais vous savez, les élus locaux, nous avons cela comme caractéristique que dans les bons comme dans les mauvais jours, nous sommes toujours présents, toujours fidèles pour les Françaises et les Français, pour la République.

Alors, bien entendu, nous sommes touchés tout particulièrement, les régions, avec l'explosion des coûts de l'énergie, du carburant, parce que, je le rappelle, nous transportons des millions de personnes, et donc nous avons une explosion de nos coûts de transport, également dans l'énergie, que ce soit dans nos lycées comme dans nos

collèges et dans nos écoles, et nous avons toutes et tous cette préoccupation que le gouvernement soit bien conscient du choc que nous avons en termes de dépenses de fonctionnement, et que nous avons besoin de la solidarité nationale pour pouvoir continuer à investir.

C'est absolument indispensable parce que nous avons besoin, dans ce moment très complexe de baisse du pouvoir d'achat, d'avoir des services publics et d'avoir également un haut niveau d'investissement pour répondre, pour ce qui est de la Région, bien entendu, sur les transports, pour répondre aussi à l'accompagnement des entreprises, mais aussi pour pouvoir répondre à l'accompagnement des communes, parce que les départements, les régions, nous sommes ensemble pour ce développement dans tous les territoires.

Alors, je suis, bien sûr, régionaliste, mais je suis aussi départementaliste et je suis toujours conseillère municipale. C'est cette union que nous devons faire parce que nous avons un défi de pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous avons aussi un défi par rapport au réchauffement climatique et c'est ensemble que nous devons agir. Et c'est une action qui n'est pas dogmatique, qui est très concrète, qui est au service de la population.

Vous savez, quand vous êtes sur le terrain, vous n'avez pas la possibilité de faire de grands discours lénifiants, qui sont juste dans la rupture ou dans la révolution, dans l'affrontement. Nous sommes conscients que le populisme n'est jamais, jamais une solution et que nous devons

amener des actes très concrets pour redonner espoir aux Français, pour pouvoir aussi soutenir la création d'emplois et réussir à faire en sorte que notre empreinte environnementale soit moins forte.

Jean Dumonteil : des défis communs à relever mais aussi, donc, l'actualité des régions, l'actualité des départements.

François Sauvadet, vous présidez l'Assemblée des Départements de France et vous avez publié un livre blanc de cette Assemblée des Départements. Vous appelez à renouer un pacte de confiance avec l'État dans la responsabilité et le dialogue. Si on prend l'actualité des départements, actualité récente, vous appelez plus de cohérence.

Il y a eu le dossier dépendance des personnes âgées où, là aussi, vous souhaitez prendre toute votre part et puis, malheureusement, l'actualité dramatique des incendies, de la sécurité. Vous ne voulez pas seulement être un financeur...

François Sauvadet : oui, je crois que vous avez bien résumé. D'abord, je crois qu'on est tous là, les élus, avec une pleine conscience de la gravité de la crise que nous traversons aujourd'hui. Elle nous touche, nous, collectivités, mais elle touche d'abord tous nos compatriotes dans leur vie quotidienne.

Et moi, ce que je voudrais dire aussi, et redire publiquement, c'est que cette crise énergétique frappe d'abord le monde rural, qui était déjà un monde qui se sentait fragile, malmené. Il suffit de voir le résultat des dernières élections

présidentielles et législatives pour se rendre compte de l'état de crise, et quand on constate que 70 % des Français sont aujourd'hui pessimistes sur leur avenir, alors oui, évidemment qu'il faut qu'on travaille ensemble. Évidemment qu'il faut que le gouvernement écoute les acteurs de terrain, écoute d'abord les maires parce que, on l'a vu, il a fallu la crise de la covid pour qu'on redécouvre l'importance du maire.

Moi j'étais député pendant quelques années d'une circonscription qui faisait 343 communes. Si je voulais aller dire bonjour à mes maires, j'allais prendre un an. Donc j'avais bien conscience de la réalité territoriale. C'est d'abord ce socle-là à qui il faut redonner confiance. Moi je suis inquiet de voir qu'un certain nombre de maires démissionnent parce que, d'abord, ils sont confrontés à la violence de la société, et puis ils ont le sentiment de ne pas avoir de visibilité sur leur avenir.

Eh bien, ce qu'ils éprouvent, nous l'éprouvons. Tu as raison, David, de dire clairement : la question qui nous est posée, c'est pouvoir agir. On est dans une crise de l'action publique, on fait de grandes déclarations et d'un seul coup, la personne qui vit son quotidien avec beaucoup de dureté, avec les précarités qui montent les échelons des classes moyennes, se dit « mais qu'est-ce que ça change dans ma vie, tout ce qu'on me dit là ? »

C'est ça, la crise de conscience qu'on a. Et nous, les départements, moi je ne demande pas à faire ce que font les régions, je demande simplement

à ce qu'on puisse avoir la plénitude de l'action pour être aux côtés des communes dans la réponse qui est double pour nous, parce que c'est notre compétence, un, les solidarités humaines, deux, les solidarités territoriales. Mais on est empêché d'agir, on passe son temps à regarder ce qu'on a le droit de faire. Regardez, on a une crise climatique, je suis, moi, président de département, détenteur d'une ressource en eau. Imaginez un instant que j'aie le droit de produire de l'eau brute. Je n'ai pas le droit de produire de l'eau potable en tant que département ! On ne marche pas sur la tête ?

C'est pareil sur la grande dépendance, vous avez vu, chaque fois on met des coups de projecteur sur le fait qu'on traite très mal nos aînés, qu'on traite très mal nos enfants, sans se poser la question : pourquoi y a-t-il des situations comme celles-là ? On nous demande d'être responsables du médico-social, d'être responsables de nos aînés. On travaille sur le maintien à domicile, c'est notre priorité, on travaille pour des conditions d'accueil de nos aînés grands dépendants qui arrivent dans nos maisons de retraite quand ils ont 87 ans, 90 ans, avec des problèmes de santé mais on ne nous donne pas les moyens d'agir. Je n'ai pas de pouvoir, comme président de département, d'injonction à un directeur d'EHPAD, alors qu'on fixe le prix de journée, alors qu'on investit, alors qu'on nous demande des comptes ! Mais qu'on nous donne les moyens !

Alors, on a commencé à travailler sur la loi 3DS, mais moi, j'aspire comme Carole à une véritable

révolution territoriale ! Qu'on redonne du sens à l'action publique, et qu'on ne désespère pas les élus territoriaux, sur le terrain, qui se battent au quotidien pour apporter des réponses concrètes aux drames que vivent nos compatriotes ! Voilà la question de fond qui nous est posée. Alors, n'y voyez pas une notion politique, parce que je crois que France Unie, cela avait existé un temps, mais ce n'est pas simplement Territoires Unis dont nous avons besoin, c'est d'une France unie, et moi je demande simplement au gouvernement qu'il nous considère, qu'il ne considère pas que depuis Paris on va traiter tous les problèmes de la France dans sa diversité.

Reconnaissons la diversité de nos situations comme étant une chance pour l'avenir du pays ! On ne traitera pas les mêmes problèmes, qui sont pourtant de même nature, de violence chez les jeunes en Seine-Saint-Denis que dans la Creuse ou la Corrèze, il faut en être conscient. De la même façon, pour la prise en charge de nos aînés.

Donc voilà, on a des défis collectifs, on a trois ou quatre grands défis devant nous.

Un défi de confiance. Mais confiance, d'abord, qu'il faut retrouver auprès du peuple, c'est notre responsabilité collective, et la première responsabilité, c'est celle du chef de l'État de redonner confiance à chacun des acteurs publics qui œuvrent au quotidien au service de nos compatriotes, c'est comme ça que ça passe, la confiance.

Deuxième chose, par rapport au défi climatique, etc., je crois qu'il faudra qu'on regarde la vérité en face : est-ce qu'on va demander à quelqu'un d'acheter une voiture électrique lorsqu'il ne peut même pas mettre le plein dans sa voiture pour aller à son travail ? La question est directement posée. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire quelque chose, mais redonnons confiance, soyons pragmatiques, et les départements, je peux vous le dire, sont déterminés à rester résolument aux côtés des ménages.

Je n'ai qu'une seule inquiétude. Ce n'est pas simplement le pouvoir d'agir que nous revendiquons au service de nos compatriotes, en proximité, c'est aussi maintenant la question des moyens d'agir. Moi je suis très préoccupé, vous me parlez d'énergie, dans mon département, on passe de 4 à 11 millions de coûts de l'énergie. Comment va-t-on faire ? C'est l'investissement qui va trinquer ! Est-ce qu'on doit reculer sur l'investissement, est-ce qu'on doit freiner le déploiement du très haut débit ?

Et encore une fois, je vous le dis, on doit être les garants, aussi, de la solidarité à l'égard du territoire rural. Il y a des quartiers sensibles, je le sais, mais il y a un monde rural à qui il faut redonner confiance et redonner des signaux forts, sans quoi, vous verrez, tout cela ne finira pas bien, et notre responsabilité, c'est que tout cela aille mieux.

Jean Dumonteil : merci François Sauvadet.

Alors, on a évoqué, David Lisnard, le chemin parcouru par Territoires Unis, mais il y a

l'actualité, et puis vous avez parlé, les uns et les autres, de confiance. Il y a un dialogue aussi à recréer, à rendre plus concret avec l'exécutif national. Vous avez rencontré récemment le Président de la République.

David Lisnard : c'est d'abord un bien précieux, la confiance, dans la vie privée, dans la vie publique, et la confiance résulte de la constance. L'AMF est constante. L'AMF a toujours proposé de travailler avec l'exécutif, quel qu'il soit. Et la confiance est réciproque, et il est vrai qu'aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est une réelle inflexion dans le discours, dans l'approche de l'exécutif, avec une Première ministre qui nous consulte plus, avec quelques avancées obtenues, mais qui nécessitent d'être, là aussi, inscrites dans la durée, et surtout qui nécessitent d'aller beaucoup plus loin, André l'a rappelé encore ce matin dans les débats.

Pour rebondir sur ce que disaient François et Carole, je crois qu'on est vraiment dans une crise civique majeure, je le dis dans tous mes propos, et que la crise civique, c'est une crise de la confiance et c'est la crise de l'impuissance publique. Donc maintenant, au-delà des mots, quels vont être les actes ? Nous prenons acte du changement de discours de l'exécutif, du Président de la République. Il est vrai que le discours dans la Mayenne le 10 octobre dernier reprenait quasiment au mot près la résolution de Territoires Unis pendant la Présidentielle, qui elle-même reprenait d'ailleurs au mot quasiment près la résolution de l'AMF ici même sur la nécessité d'une nouvelle décentralisation, avec

des transferts de blocs de compétences pleins et entiers et les financements qui vont avec. Le pouvoir d'agir n'existe pas s'il n'y a pas le moyen d'agir, tu l'as rappelé à l'instant.

Mais dans la réalité, est-ce que l'on va réussir à faire sortir du conformisme qui consiste à penser que les schémas directeurs, que la puissance publique d'État est toujours garante de neutralité et d'efficacité, ce qui est faux dans l'histoire ? Donc tout l'enjeu est là et il est évident que face aux défis colossaux du réchauffement climatique, du problème sécuritaire, du mal-être social que l'on affronte, face à ces problèmes que l'on a pour finir les fins de mois – aujourd'hui, on n'arrive pas à boucler nos budgets – eh bien, on a besoin d'un nouveau dialogue avec l'exécutif.

Nous, on ne quémande pas, j'en ai assez de lire ça partout. On ne demande pas. On refuse cette infantilisation, ce paternalisme d'État. Nous sommes des partenaires, nous sommes constituants de l'État, nous n'opposons pas décentralisation et déconcentration, bien mieux, nous lions déconcentration des services de l'État à l'échelle départementale – nous la voulons à l'échelle départementale et non plus l'agencialisaiton régionale des services de l'État – et décentralisation. Si l'État n'est pas réformé dans son organisation, dans sa performance et dans sa représentativité locale, physique, dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les chefs-lieux de département, dans ce cas-là, la décentralisation ne sera qu'un leurre et ne sera qu'une promesse vaine, une de plus.

Jean Dumonteil : merci, David Lisnard.

André Laignel, justement, on est 40 ans après les grandes lois de décentralisation. La décentralisation, les libertés locales, c'est d'abord un état d'esprit ?

André Laignel : c'est un état d'esprit, c'est une volonté. C'est vrai que le ton a changé ces dernières semaines, ces quelques mois, il faut le reconnaître, mais le fond, lui, malheureusement, n'a pas encore véritablement évolué. Je ne vais pas revenir sur la loi de finances qui est en cours de débat devant le Parlement, mais c'est une loi de finances de recentralisation à partir du moment où elle continue la nationalisation de l'impôt et que donc elle met les collectivités territoriales totalement dans la main de l'État.

Ça, c'est la réalité vécue. Quand on le dit, il paraît que ce serait agressif. Non, c'est un simple constat et ce que nous demandons, c'est à pouvoir engager une véritable négociation. Une véritable négociation, et Territoires Unis est évidemment le bon interlocuteur pour que, si nous parlons libertés locales, réforme constitutionnelle, et nous avons, les uns et les autres, fait d'ores et déjà de très nombreuses propositions, eh bien, que nous soyons avec la Première ministre, avec les ministres concernés et que nous puissions véritablement nous donner le temps de travailler, non pas par des déclarations, non pas par des oppositions les uns aux autres, parce qu'aujourd'hui on se parle, j'allais dire, à travers les médias.

Ce qu'on souhaite, nous, c'est se parler autour d'une table, avec des dossiers, et faire avancer les choses. C'est absolument indispensable pour

notre pays parce que sans ces libertés locales développées, sans les moyens de ces libertés locales, alors c'est effectivement la démocratie qui s'étiole et les extrêmes qui progressent. Et je pense que nous sommes d'abord et avant tout, ici, tels que nous sommes assis, représentants de la République de proximité. Mais la République de proximité, c'est la République tout court, et c'est cela qu'il faut que nous soyons capables de revivifier.

Jean Dumonteil : la République à revivifier, Territoires Unis, alors, Carole Delga, ce lieu de dialogue pour débattre quels que soient les niveaux d'intervention de collectivités de l'exercice des compétences, et vous essayez de travailler sur des sujets partagés. Quels sont les sujets d'actualité, peut-être, des mois qui viennent, que vous voulez partager ce matin avec nous ?

Carole Delga : Territoires Unis, ce sont des propositions très concrètes, et c'est ce que nous avons fait, par exemple, sur le zéro artificialisation nette, et là nous savons qu'avec le Sénat, et avec Monsieur le président du Sénat, nous avons un partenaire, vraiment, nous avons la même vision.

Sur le zéro artificialisation nette, qu'est-ce que nous avons demandé, avec David Lisnard ? C'est que sur la question de ces documents d'urbanisme on puisse quand même permettre le développement de territoires ruraux qui ont connu ces 20 dernières années très peu de progression et qu'au contraire, ceux qui ont beaucoup, voire trop construit, fassent plus

d'efforts. C'est ce que nous demandons ensemble, Territoires Unis, c'est qu'il puisse y avoir une prise en compte du nécessaire rééquilibrage territorial, stopper l'hyper métropolisation, s'appuyer sur les petites villes et les villages d'équilibre, faire en sorte que les grands projets d'intérêt national ne soient pas impactés sur le droit à construire localement et d'avoir plus de temps pour pouvoir bien expliquer, pour être pédagogue.

C'est ce que nous venons de dire, là aussi, tous ensemble, sur la question de la prise en compte des dépenses énergétiques, de l'explosion des coûts, parce qu'à l'échelle communale il y a aussi la question de la masse salariale. Nous n'oublions pas, ni François Sauvadet ni moi-même, que dans les budgets communaux la part de la masse salariale est bien plus importante, c'est-à-dire que la valeur du point qui a été augmentée vous impacte plus, vous.

Donc qu'est-ce que nous demandons tous ensemble, de façon très constructive, très respectueuse, au gouvernement ? C'est de dire soyez vigilant, soyez force de protection parce que si les collectivités locales, demain, ont cette explosion, s'il n'y a pas un bouclier, une protection, c'est l'investissement qui va être en berne, et l'investissement en berne, c'est quoi ? C'est moins de services publics, c'est moins de capacité à développer un territoire, c'est moins, aussi, de travail pour la filière du bâtiment et les travaux publics. Et l'adage populaire « quand le bâtiment va, tout va », c'est un très bon indicateur économique.

C'est pourquoi nous avons demandé un rendez-vous, et nous l'avons obtenu, début septembre, avec Monsieur le Président de la République, que nous allons en avoir un nouveau en début d'année et que nous allons continuer à lui indiquer que nous voulons agir, nous voulons servir la France, mais que nous avons besoin de moyens juridiques, de moyens financiers.

Il faut en effet permettre à l'échelon local de répondre plus rapidement, parce que les Français sont fatigués. Ils sont fatigués de réponses qui n'arrivent pas, qui sont trop longues ou qui sont trop complexes. Il faut être réactif, il faut être simple et il faut savoir différencier nos réponses, parce que la question de la Côte-d'Or n'est pas la même question que par exemple le département de la Haute-Garonne, et ce qui se passe à Cannes n'est pas la même chose que ce qui se passe en Bretagne. Nous avons besoin de la différenciation, de la réactivité et nous avons besoin de pouvoir démontrer que nous savons résoudre les problèmes, et qu'on peut nous faire confiance.

C'est cela la réalité de Territoires Unis, unis sur les lois, le zéro artificialisation nette, sur, demain, les dispositifs de décentralisation, et unis pour porter la réalité de vie et agir de façon forte, de façon rapide et différenciée.

Jean Dumonteil : agir de façon forte, rapide, différenciée, pouvoir agir. Alors, du côté des départements, là encore, dans votre livre blanc vous disiez, François Sauvadet, qu'il fallait en finir avec des politiques verticales descendantes. Avoir des libertés, c'est aussi pouvoir promouvoir

comme vous le voulez le chef de filât pour certaines politiques mais aussi se dire qu'il y a des prises de compétences qui peuvent être faites par des départements volontaires, bref, avoir la liberté d'agir...

François Sauvadet : oui, c'est exactement ça. Je vous le dis, si l'on veut retrouver la confiance, il faut qu'on dégage les champs de complexité. On le voit bien, sur toutes les politiques dont nous avons la responsabilité, il faut réinventer un véritable chef de filât. Je parlais, par exemple de la protection de l'enfance. Ça concerne bien sûr le président ou la présidente d'un département parce qu'il est responsable pénalement de la protection de l'enfance, mais ça engage aussi le juge pour enfants, ça engage le parquet lorsqu'il y a de la délinquance, ça engage nos associations du champ social. Moi, ce que je revendique, c'est une politique du chef de filât. Dès lors qu'on a une compétence qui nous a été transférée complètement par la loi, nous devons être en capacité de l'assumer, y compris en mettant autour du chef de file les compétences territoriales pour avoir la capacité à agir. C'est ça, la dimension du chef de filât. Elle reste à construire parce que tout devient extraordinairement compliqué. Demandez à un maire, il a besoin d'avoir un interlocuteur qui lui dégage le champ de la complexité, on ne va pas tout régler en un jour, on est dans un vieux pays qui doit aujourd'hui se transformer, au moins dans sa conception de l'action publique.

Et puis la deuxième chose, c'est effectivement qu'on a des compétences partagées. Eh bien,

qu'on nous laisse les exprimer. Que le maire commence, lui, qu'il puisse dans la culture, dans le sport, dans tous les aspects de la vie des personnes, continuer d'assumer son rôle. On n'a pas besoin de schémas, de grands schémas qui nous sont imposés, dans lesquels on doit absolument s'inscrire. Ensuite, dans le département, on a des compétences croisées, là encore, culture, sport, très haut débit, etc. Laissons-nous agir territorialement, chacun dans notre sphère, pour avancer et ayons un regard croisé, c'est ce qu'on fait régulièrement au sein de Territoires Unis. Il faut dégager le champ de la complexité pour restaurer le champ de l'action, tout simplement. C'est ça que nous avons proposé. Je partage le même sentiment que Carole et le président de l'AMF, David, le même diagnostic : il y a une vraie volonté de dialogue et une prise de conscience, tout de même, qu'on ne réglera pas les problèmes de la France, d'abord, sans les Français, et qu'on ne réglera pas les problèmes de la France sans les élus locaux qui font la France, et que la France est une république qui a pour socle ses 36 000 maires. Voilà. Cette réalité-là, il a fallu des crises successives pour qu'elle apparaisse clairement, maintenant il faut aller au-delà, il faut avancer. Moi, ce que j'ai proposé à la chef du gouvernement lorsqu'elle est venue dans nos assises, c'est d'inscrire un véritable agenda territorial.

Nous avons fait travailler les conseils départementaux en lien avec les maires. On a fait 103 propositions pour agir mieux pour les Français, pas simplement pour avoir la possibilité

d'agir, mais agir mieux, plus efficacement. On va les inscrire dans un agenda territorial, en lien évidemment avec nos partenaires. Moi je ne cherche pas à faire ce que fait la région, je cherche à faire ce que fait le département. Ce n'est déjà pas mal, ça suffit à mon bonheur, mais qu'au moins on ait les moyens de le faire. Voilà.

Donc on a inscrit un agenda territorial, je vais proposer d'ailleurs au gouvernement, en lien aussi avec Territoires Unis, en lien avec le Sénat, que nous puissions avancer sur les différents sujets qu'on a listés pour agir mieux. J'espère qu'on va avancer. Moi, au-delà du dialogue, je partage l'avis de David. C'est bien de dialoguer, mais il faut que ce soit efficace. D'ailleurs je l'avais dit, lorsque le chef de l'État engage le dialogue comme il l'entend, c'est sa responsabilité, je le respecte. Mais en même temps, quand il a lancé le Conseil national de la refondation, etc., moi je veux bien on refonde tout ce qu'on veut, on peut demander l'avis à tous, mais en même temps il faut déjà demander à ceux qui ont pris l'engagement d'agir et qui ont pris des engagements envers les Français, leur demander ce qu'ils pensent, comment ils peuvent agir mieux. C'est cela, la vraie question qui est posée. Et ensuite, on en débat avec les citoyens, on rend compte, mais c'est d'abord là que le dialogue doit se faire.

Donc voilà, l'agenda territorial est fixé. Je pense qu'on va commencer à y travailler au mois de janvier, et puis l'année prochaine, j'espère qu'on viendra avec de bonnes nouvelles, en se disant voilà, on a redonné du sens et de l'espoir à nos

compatriotes, parce que c'est ça l'enjeu. Et quand on est confronté en première ligne, je vous assure, avec les maires nous sommes, nous les départements, en première ligne par rapport à la montée des précarités. C'est dur à vivre pour nos agents. Moi je voudrais aussi, de cette tribune, adresser un message à nos agents qui œuvrent au concours de la solidarité, leur dire « moi j'ai confiance en vous, merci pour ce que vous faites ». Il faut redonner du sens aussi aux acteurs des métiers de la vie, à ceux qui s'occupent de nos aînés, qu'on pointe du doigt en disant qu'ils ne s'en occupent pas alors qu'eux-mêmes ont le sentiment de ne pas avoir suffisamment de temps et de personnel pour le faire. Pour redonner confiance à une société, il faut donner confiance à tous ceux qui agissent au quotidien au plus près, ceux qui s'occupent de nos aînés, ceux qui s'occupent de nos enfants, ceux qui vont dans les foyers pour prévenir les violences faites aux femmes, ceux qui travaillent au quotidien et qui sont confrontés à la violence de la société. Alors, oui, moi j'ai envie de dire à nos agents, peut-être parce que j'ai été ministre de la Fonction publique, « j'ai confiance en vous, on a besoin de vous, gardez confiance parce que vous êtes le socle de la réponse à apporter au quotidien à chacune des familles dont de plus en plus souffrent aujourd'hui ». Voilà ce que je voulais simplement dire.

Jean Dumonteil : Merci, François Sauvadet.

Confiance de tous les acteurs, des libertés locales, aussi, qui vont progresser, qui doivent progresser. Gérard Larcher, Monsieur le

président du Sénat, maintenant nous vous écoutons pour conclure cette matinée de débat.

Intervention de Gérard Larcher, Président du Sénat

Monsieur le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, cher David Lisnard,
Monsieur le 1^{er} vice-président délégué de l'Association des maires de France, cher André Laignel,
Madame la présidente de Régions de France, chère Carole Delga,
Monsieur le président de Départements de France, cher François Sauvadet,
chers collègues parlementaires, chers collègues maires et élus,
mes chers collègues,

Au fond, Jean Dumonteil me pose la question sur la manière dont le Sénat aborde cette thématique du pouvoir d'agir qui est le thème, mon cher président, que vous avez choisi pour ce 104^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France et qui s'inscrit, nous venons de l'entendre, dans l'esprit de Territoires Unis, un esprit, et nous en échangeons ensemble, qui pourrait définir la force du local.

Pouvoir agir, une expression qui résume à elle seule à la fois la volonté des élus locaux d'être dans l'action et qui pose la question de la levée des freins, voire des blocages que vous rencontrez, que nous rencontrons pour mener cette action.

Pouvoir agir, c'est d'abord effectivement retrouver de la liberté, des moyens pour l'exercer, mais aussi, le mot a été prononcé au cours de

ces échanges, de la confiance dans les relations, notamment avec l'État. Alors, oui, il est plus que temps d'écrire enfin cette grande loi de libertés locales qui permettra de libérer les énergies et d'arrêter de priver progressivement les communes notamment de leur liberté d'action.

Je souhaite vous lire quelques lignes dans lesquelles, dans notre diversité, je crois, nous serons nombreux à nous retrouver : « la France profonde est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. [...] Il est enfin temps de donner aux élus des collectivités territoriales la liberté et la responsabilité dans le cadre de la loi. [...] Le dévouement, la compétence, le désintéressement des élus locaux le justifient ».

Ces mots, ce sont ceux de Gaston Defferre, le 27 juillet 1981 à l'Assemblée nationale, dans le cadre du premier débat sur le projet de loi de décentralisation, et j'ai l'impression, dans notre diversité, que 40 années après, ces mots résonnent dans notre actualité et, je l'espère, dans notre futur. Nous n'avons toujours pas réussi à créer de manière pérenne, même s'il a pu exister à certains moments, ce lien de confiance entre l'État central et la République de nos territoires, ces 35 000 pièces qui forment un grand puzzle et qui fait au travers de la commune la petite république dans la grande.

Des espoirs réels étaient nés lors de la mise en place de la Conférence nationale des territoires, en 2017, rapidement déçus. La grande loi de proximité et de décentralisation, annoncée à

l'issue du grand débat, s'est également traduite par des textes qui n'ont pas répondu aux attentes réelles, même si la loi 3DS a permis, reconnaissons-le, quelques avancées positives.

Mais avant de revenir à ce qui pourrait être cette grande loi de libertés locales, de décentralisation que le Président de la République vous a annoncée à tous trois au début de cet automne, permettez-moi quelques mots sur l'actualité du Sénat, et notamment l'examen du projet de loi de finances 2023, parce que le fonctionnement, aujourd'hui, du parlementarisme fait qu'il n'y aura qu'au Sénat qu'on débattrait recettes et dépenses des finances des collectivités territoriales.

Vous connaissez l'environnement, les prévisions de croissance, je n'y reviendrai pas. Je n'ignore pas les difficultés de l'État. Mais dans sa proposition de budget, l'État voulait être coercitif auprès des collectivités locales, voulant leur faire porter à elles seules la réduction des déficits, oubliant au passage que vous avez l'obligation de présenter des budgets en équilibre, mes chers collègues. Il a ainsi rétabli, via le 49.3 et le projet de programmation des finances publiques, projet pluriannuel, l'idée d'encadrer les finances des collectivités à hauteur de l'inflation, moins 0,5 %, avec des mécanismes de sanction. Il a aussi rétabli un dispositif qui ressemble comme un frère siamois au pacte de Cahors. Comment accepter, je le dis clairement, que le gouvernement veuille encadrer les dépenses de fonctionnement de nos collectivités alors que, de son côté, il ne maîtrise pas totalement ses propres dépenses ?

Je sais, et je l'ai encore mesuré lundi matin, que Madame la Première ministre, dans un esprit de sagesse et de confiance à retrouver, a finalement décidé de vous consulter, les associations d'élus, mes chers collègues. J'ai espoir qu'au final, elle entende la demande des élus locaux et du Sénat et, je vous le dis, Monsieur le président, portez ce message au Président de la République en déambulant cet après-midi, parce que l'occasion de déambuler, c'est aussi de s'écouter, et il faut qu'il vous entende, Monsieur le président, cet après-midi. J'ai porté ce message moi-même, pour ne rien vous cacher, hier soir au Président de la République. Nous sommes tous conscients, et je ne pourrais pas avoir deux langages, de l'importance de maîtriser les dépenses publiques, y compris au niveau de nos collectivités, mais je crois qu'il faut cesser d'avoir une vision verticale en la matière et faire davantage confiance à l'esprit de responsabilité qui nous anime.

Vous êtes très nombreux à nous alerter, nous échangeons au préalable ce matin sur le sentiment des trois présidents, et André Laignel me le glissait à l'oreille ici même, vous êtes très nombreux à nous alerter, et je l'ai vu encore, chère Carole Delga, dans votre région, vendredi dernier dans les Pyrénées orientales, sur vos difficultés à faire face à la hausse des coûts de l'énergie. Je rappelle que les coûts de l'énergie, c'est en moyenne pour les communes 4,2 % du budget de fonctionnement – en moyenne ! Ça veut dire que d'un côté, au plus bas, c'est 3, parfois c'est 8, selon la nature des bâtiments, des mesures prises antérieurement – et que vous envisagez des fermetures, des réductions

d'horaires d'espaces culturels, de piscines, de l'éclairage, sans parler de l'envol des coûts que vous connaissez bien, notamment régions et départements, des coûts de la restauration scolaire, vous aussi.

Je sais qu'il y avait une note des services de l'État qui attesterait des perspectives financières favorables pour les collectivités locales en 2023 et qui n'avait identifié, dans une forme de strabisme convergent, que 500 communes en difficulté. Eh bien, je vous le dis, je crois que c'est une erreur de vision de la part des services de l'État et qu'il est temps de leur apporter des lentilles correctives pour leur dire la réalité de nos collectivités territoriales. Certes, la DGF augmentera de 320 millions, mais face aux 770 millions de coût de l'inflation pour les communes, nous sommes encore loin du compte.

Le gouvernement a prévu trois dispositifs afin de soulager le budget des collectivités face à l'augmentation des coûts énergétiques, un certain nombre de dispositifs dont certains sont quand même toujours assez incompréhensibles.

D'abord, le plus clair, le bouclier tarifaire, reconduit en 2023 pour les communes de moins de 10 équivalents temps plein et dont les recettes sont inférieures à 2 millions. Elles peuvent bénéficier du tarif réglementé d'électricité, cela leur permettra de voir la croissance limitée à 15 %.

Le gouvernement nous a proposé la mise en place d'un amortisseur électricité pour les communes et leurs groupements ne bénéficiant

pas du tarif réglementé, qui doit limiter la hausse des factures d'électricité en prenant en charge 50 % des surcoûts au-delà d'un prix de référence.

Enfin, la reconduction du filet de sécurité voté par le Parlement cet été. En l'espèce, et je vous invite si vous n'avez rien à faire cet après-midi – mais vous êtes ici – ou ce soir, à venir au Sénat entendre le débat sur le sujet, notamment la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique qui soit simple, compréhensible, et pour toutes les collectivités territoriales de notre pays. Qu'est-ce que nous proposons ? De supprimer tous les critères d'éligibilité relatifs à l'épargne brute ou au potentiel financier afin d'ouvrir le dispositif à toutes les collectivités. Deuxième chose, d'abaisser le seuil d'intervention de l'État : la prise en charge à hauteur de 50 % par l'État interviendrait dès que la hausse des coûts de l'énergie dépasse 40 % de l'augmentation des recettes des collectivités et non 60 % comme l'a proposé le gouvernement. Ces apports du Sénat, sous réserve qu'ils soient repris dans la dernière lecture à l'Assemblée nationale, qui se fera sous 49.3, permettront de venir en aide à l'ensemble des communes et d'être ainsi plus juste face à l'évolution des coûts énergétiques.

Vraiment, je vous le dis, dans la déambulation, Monsieur le président de l'Association des maires de France, et vous, mes chers collègues, cet après-midi, redîtes au Président de la République l'importance de la mise en place d'un véritable bouclier tarifaire pour toutes nos communes, pour toutes nos collectivités territoriales, car j'entendais la croissance des coûts dans un

département comme la Côte-d'Or pour la réalité notamment des collèges. Eh bien, ce n'est pas sans incidence.

Un autre point de préoccupation, et notamment pour les intercommunalités, la suppression de la CVAE, qui représente tout de même 10 milliards de recettes. Sur le principe, le Sénat est favorable à la diminution des impôts de production, parce que c'est une affaire de compétitivité, mais la réforme telle que construite par le gouvernement est inachevée, car elle ne prévoit pas de modalités de compensation dans la loi et il y a un risque, comme nous l'avons connu pour la taxe d'habitation, de rompre tout lien entre les entreprises et les territoires où elles sont implantées. Soyons donc vigilants sur ce dossier afin que vous puissiez continuer à percevoir les justes fruits du travail que vous menez pour l'attractivité de vos territoires.

Je le dis, la territorialisation et la dynamique de la compensation sont indispensables sur ce dossier de la CVAE.

Enfin, quelques mots sur la taxe d'aménagement, une de vos inquiétudes. Une de vos inquiétudes reposait sur l'obligation, auparavant optionnelle, d'octroyer tout ou partie de ces ressources aux EPCI ou au regroupement dont la commune est membre. Un levier fiscal, un nouveau levier fiscal en moins pour les maires et les conseils municipaux. Le Sénat, sans opposer communes et intercommunalités, a modifié le projet de loi de finances rectificatives et a permis de rétablir la situation prévalant avant 2022, en rendant de nouveau facultatif le reversement à l'EPCI de tout

ou partie du produit de la taxe d'aménagement perçu par la commune. Et hier après-midi, nous nous sommes mis d'accord, députés et sénateurs, sur cette proposition du Sénat. Je crois que c'est une bonne chose, c'est la première fois en 15 ans qu'en quelque sorte vous retrouvez un levier après avoir perdu beaucoup de choses, je voulais vous l'annoncer ce matin.

Un mot pour nos collègues d'Outre-mer. Nous en avons échangé, je le sais, de manière fructueuse, lundi matin, Monsieur le président Lisnard, à Issy-les-Moulineaux. Nous en avons échangé lundi après-midi au Sénat dans une excellente réunion. Nous proposerons dans le projet de loi de finances une rallonge de l'enveloppe dédiée au contrat de redressement outre-mer, un dispositif dont il serait souhaitable de simplifier la mise en œuvre.

Par ailleurs, le Sénat a adopté, toujours dans l'examen de la loi de finances, plusieurs amendements, notamment afin d'harmoniser pour les collectivités ultra-marines et pour les départements d'Outre-mer les durées de prolongation de plusieurs dispositifs de défiscalisation ou tendant à proroger sous certaines conditions jusqu'à la fin 2024 les crédits d'impôt en faveur des investissements productifs outre-mer.

Le dossier, dont j'ai mesuré lundi après-midi combien il était sensible, de la taxe générale sur les activités polluantes en Outre-mer est aussi actuellement débattu et je crois que nous aurons un certain nombre d'avancées parce que la situation est devenue inextricable pour nos

collègues représentant les collectivités d'Outre-mer. Je voulais aussi porter ce message.

Mais au-delà des aspects de la loi de finances, nous devons aller plus loin et réfléchir ensemble à l'avenir de nos territoires. C'est Tocqueville qui disait « il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul ». Je le crois profondément. Je le rappelle, si le Président de la République a dit lui-même en septembre dernier qu'il désirait une grande loi de décentralisation, je ne vous cache pas que la manière dont les choses ont évolué depuis quelques semaines n'en a pas encore apporté les preuves. Je vous rappelle le retour du pacte de Cahors, la CVAE et le sujet de l'inflation, et j'espère que la vision de l'État, ce n'est pas la vision de la décentralisation qu'avait le doyen Maurice Hauriou à la fin du XIXe siècle. Il disait que la décentralisation était une manière d'être de l'État.

Ce n'est pas ça que nous attendons. Nous avons saisi cette main tendue et nous la saisissons avec vous trois, chers présidents de Territoires Unis, afin de redonner toute leur place aux collectivités territoriales et notamment, ici, je le dis, aux communes qui sont le socle de notre démocratie et la réponse de proximité dont nos compatriotes ont tant besoin. Nous avons mis en place au Sénat, début octobre, un groupe de travail pluraliste sur la décentralisation et les libertés locales, qui s'inscrit dans le prolongement des 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales que nous avons remises au Président de la République à l'été 2020.

Trois questions nous paraissent essentielles au cœur d'une véritable réforme.

Les finances locales, autour de la notion de retour à une part significative d'autonomie financière et fiscale. Car on pourra parler de décentralisation, de libertés locales, s'il n'y a pas le retour d'une part d'autonomie financière et fiscale, je le dis, ça n'a aucun sens de vous donner des compétences en plus sans vous donner les moyens et sans vous donner le pouvoir d'agir par la liberté d'agir.

Second sujet, l'approfondissement de la différenciation territoriale.

Troisième sujet, la déconcentration de l'État.

Sur les finances locales, notre objectif est d'aboutir à un pacte de confiance entre l'État et les collectivités, dont l'autonomie financière serait la pierre angulaire. Il pourrait s'appuyer sur un triptyque : des ressources stables, sécurisées, planifiées ; une réévaluation régulière des compensations versées au titre des transferts de compétences ; une contractualisation partagée et non pas subie.

Vous le savez, nous avons constaté le phénomène inverse pendant 10 ans, et que dire de la publication du deuxième fascicule de la Cour des comptes sur son rapport sur les finances publiques locales paru le mois dernier, dans lequel elle recommande de verser la DGF au seul niveau des EPCI ! La suppression des impôts locaux, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou encore de la CVAE, est une atteinte à l'autonomie des collectivités. Elle est lourde de conséquences sur le plan de la

citoyenneté. Puisque la taxe sur le foncier bâti est désormais votre seul levier, je vois poindre d'ici peu de temps les débats sur l'abus de taxation sur le foncier bâti. Je les entends déjà et je vois bien ce qu'on nous proposera comme solution. Je rappelle que Martial Foucault, directeur du CEVIPOF, a dit récemment que l'impôt reste toujours en France un élément constitutif de la citoyenneté. Or il y a une perte de citoyenneté quand une partie significative de nos compatriotes ne participe plus localement aux services que vous leur proposez.

Oui, il faut que nous retrouvions un lien territoire-services-citoyen et pourquoi ne pas réfléchir, c'est le Sénat qui va le faire aussi, à la création d'un impôt résidentiel ? C'est, me semble-t-il aussi, un sujet sur lequel il va falloir agir, oser et proposer. Il ne peut pas y avoir, je le dis, de décentralisation sans cette autonomie financière.

Deuxième point, la différenciation. Il est impératif d'aboutir à l'application véritable du principe de subsidiarité, Monsieur le président, qui est la meilleure manière de conjuguer proximité et efficacité. Alors nous avons, pour travailler tout cela, dans notre groupe de travail, trois rapporteurs, deux rapporteurs thématiques que vous connaissez bien, Françoise Gatel, que je vois ici, Mathieu Darnaud, sénateur de l'Ardèche, le président de la commission des lois et naturellement le rapporteur général du budget et le président de la commission des finances du Sénat, parce que je pense qu'il est essentiel que nous fassions des propositions. De même qu'il faudra que nous soyons encore en propositions

sur un sujet je vois revenir avec régularité : est-ce que la compétence eau et assainissement ne doit pas être dans les compétences optionnelles des collectivités territoriales ? Cela me paraît extrêmement important car c'est la nature différente des territoires. La réalité dans les Pyrénées orientales, Madame la présidente, est différente de la réalité dans les Deux-Sèvres ou dans le département des Yvelines.

Comment parler différenciation sans parler à nouveau des collectivités qui, comme la Corse, disposent de statut particulier et bien sûr de nos territoires d'Outre-mer, sans remettre en cause le caractère unitaire de la République ? Le principe de différenciation s'applique déjà aujourd'hui dans ces territoires et je pense qu'on peut aller plus loin. Le Sénat a ainsi proposé et proposera la possibilité d'un véritable pouvoir réglementaire local aux collectivités territoriales pour l'exercice de leurs compétences. Pour nos territoires ultramarins, j'y reviens, la délégation aux Outre-mer a la charge d'actualiser le rapport Magras en procédant aux auditions. D'ici le mois de mai nous ferons cet ensemble de propositions.

Mais la véritable réforme attendue, c'est d'abord de permettre aux collectivités d'exercer pleinement les compétences qui leur sont dévolues. Nous devons donc rebâtir avec l'État un nouveau modèle fondé sur la confiance entre l'État recentré sur ses missions prioritaires et les collectivités territoriales, un nouveau modèle qui soit moins descendant et qui redonne la main aux élus locaux. On a beaucoup parlé du lien maire-préfet, encore faut-il redonner au préfet du

département les pouvoirs sur ses services pour qu'ils puissent dialoguer avec le président du département, avec les maires, avec la présidente des régions.

Je reviens aux propos du même Gaston Defferre, c'était un peu plus tard : « la décentralisation doit être accompagnée par une réelle déconcentration des décisions de l'État. Il faut que les décisions soient prises là où elles devront s'appliquer, sur le terrain, par des hommes et des femmes en contact direct avec les problèmes ».

Alors, vous l'avez cité, comment ne pas parler de ce qui s'est passé sur le zéro artificialisation nette, où des décrets écrits au sein des ministères ont contrevenu au choix et à l'esprit du législateur ? Merci, Monsieur le président de l'Association des maires de France, d'avoir déposé un recours par rapport à ces décrets. Nul ne remet en cause l'objectif d'économiser et d'éviter l'artificialisation excessive. Un calendrier trop serré, des prescriptions qui viennent du SRADDET, imposables aux SCoT, aux EPCI et aux communes ne peut être que contre-productifs, voire bloquants. Sur ce volet précis, le travail mené par la mission commune de contrôle relative à la mise en application des mesures de ZAN lancée par le Sénat devrait aboutir à une proposition de loi en janvier prochain. Mais, lumière et esprit venus grâce au Congrès des maires, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires vient d'annoncer de son côté la réécriture des décrets tant décriés et que les grands projets nationaux seront comptés

à part des trajectoires territoriales. Donc il est temps de passer aux actes.

Je n'évoquerai pas ce matin un sujet que j'entends partout sur le territoire, dans tous mes déplacements – j'étais dans le Lot-et-Garonne il n'y a pas longtemps, dans le Puy-de-Dôme il n'y a pas longtemps, ou en Seine-et-Marne –, la désertification médicale. La question si sensible des violences envers les élus.

Je n'évoquerai pas non plus la loi en cours de discussion sur les énergies renouvelables. Il était fondamental pour nous de remettre les élus locaux au cœur du processus d'implantation des énergies renouvelables. Nous devons effectivement permettre aux maires, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme, de décider si leur commune est oui ou non en mesure de recevoir, et où, des projets d'énergies renouvelables et, naturellement, notamment d'éoliennes. Cette fois encore, l'État ne peut pas passer au-dessus des élus locaux sur un sujet aussi sensible.

Alors je conclurai. J'ai été trop long, Monsieur le président. Pardonnez-moi, mais j'avais des choses à partager avec vous.

À Marseille, en 2018, avec vos prédécesseurs, nous appelions à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation. Elle portait déjà le nom « les libertés locales ». Je crois que cette notion de libertés locales n'est pas une réponse en quelque sorte corporatiste des élus territoriaux car je pense vraiment que sans ces libertés locales, sans les 35 000 communes de ce pays,



les 101 départements et l'ensemble des régions de Métropole et d'Outre-mer et nos collectivités territoriales, notre pays ne pourra pas retrouver la confiance, ne pourra pas faire communauté nationale au singulier, donc retrouver l'unité et se redresser. Nous sommes, j'allais dire, le socle nécessaire pour redresser la République.

Vive la commune, vive la république et vive la France !